Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260217-D22DSJVAP_J24-DE

Direction Sport, Jeunesse, Vie associative et Participative - MCLG

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

(ordre du jour du 23 janvier 2026)

ASSOCIATION BAGAD BRO FELGER - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EQUIPEMENT

Rapporteur : Christophe HARDY

L'association « Bagad Bro Felger » a enregistré à la rentrée de septembre 2025 des inscriptions supplémentaires en cours de bombarde, nécessitant l'achat de 5 bombardes supplémentaires pour un montant TTC de **1 680 €.**

L'association sollicite une subvention d'équipement pour aider au financement de ces instruments.

Les critères d'attribution d'une subvention d'équipement pour les associations culturelles sportives et patriotiques sont les suivants :

- *acquisition de matériel en lien avec la pratique, hors matériel informatique ;*
- *acquisition immobilière ;*
- *travaux d'aménagement, d'amélioration du patrimoine ou de sécurité.*

Le taux de subvention est fixé à 33% du montant TTC de la dépense sans plafonnement.

La subvention est versée après transmission de la facture acquittée.

Au regard de ces critères, et avec l'avis favorable unanime de la Commission Culture Patrimoine Economie Touristique, réunie le 12 janvier 2026, il est proposé d'attribuer à l'Association « Bagad Bro Felger » une subvention d'équipement d'un montant de **554,40 €.**

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2026 de la Commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères



Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-02-17T15:47:39+01:00

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 17/02/2026 15:47:39